



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2024

Délibération : N° 2024-30

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER, Patrice POULAIN

Secrétaire de séance :

Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Fondation du Patrimoine – Collecte de fonds

DELIBERATION

Par délibération 2023-40 du 26 septembre 2023, l'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la collectivité à la Fondation du Patrimoine. Aujourd'hui, et afin de poursuivre le dossier, il est demandé à l'assemblée d'autoriser la Fondation du Patrimoine à lancer une collecte de dons afin de récolter des fonds supplémentaires nécessaires à la réhabilitation de l'église Sainte-Grimonie.

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTTE la réalisation du projet

ACCEPTTE le lancement d'une collecte de dons par la Fondation du Patrimoine

PRECISE que les frais de dossier seront pris en charge sur l'exercice concerné. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

002-210201281-20240415-2024-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY

La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

